

Délibération n°:

DL3/2023

Objet:

CITEO

Autorisation de signature de l'avenant

nº2 au contrat de

collectivité pour la filière

papiers graphiques avec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 9 février 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire CPS)
- M. BLIN (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire CPS)
- M. DIDIN (titulaire CPS)
- Mme DUMAS (titulaire CPS)
- Mme GELOT (titulaire CPS)
- M. GILBON (titulaire CPS)
- M. GLEIZE (titulaire CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC))
- M. MAJEUX (titulaire CPS)
- M. MASURE (suppléant CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- M. VIVIEN (titulaire CPS)
- M. ZIANE (titulaire CPS)

Avaient donnés pouvoir :

- M. GARSUAULT (titulaire - CPS) avait donné pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); M. BERTIAUX (titulaire - CPS); M. BERVEILLER (titulaire - CPS); M. CAHAREL (titulaire - CPS); M. CAUCHETIER (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DEBRAS (titulaire - CPS); M. DOBIGNY (titulaire - CPS); M. FONTENAILLE (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. HENRIOT (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); Mme PERIS (titulaire - CCHVC); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS).

DATE DE CONVOCATION

Le 02/02/2023

EN EXERCICE : 42 PRESENTS : 22 VOTANTS : 23 Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.





<u>Délibération n°DL03/2023</u> <u>Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat collectivité</u> <u>pour la filière papiers graphiques avec CITEO</u>

Le comité syndical,

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des papiers graphiques, en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement,

Vu le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques et tous les documents afférents,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques, de soutiens financiers pour le déploiement de la collecte sélective des emballages et papiers sur les 21 communes du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer, avec l'éco-organisme CITEO, le document suivant :
 - l'avenant n°2 de prolongation du contrat de reprise des papiers graphiques avec CITEO

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :

15 FEV. 2023

Affichée le : 15 FEV. 2023

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 SRET: 20006232100019 -CODE APE: 38112

afao







BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Déliberations	
Numéro de l'acte:	DL3_2023	
Date de la décision:	2023-02-15 00:00:00+01	
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat de collectivité pour la	
	filière papiers graphique avec CITEO	
Classification matières/sous-matières:	1.1	
Identifiant unique:	091-200062321-20230215-DL3_2023-DE	

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1185
nom original:		
Annexe DL 3 TECH Avenant PAP.pdf	application/pdf	145056
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	145056
nom original:		
Note présentation DL 3 2023.pdf	application/pdf	76620
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	76620
nom original:		
dl 3 2023.pdf	application/pdf	130819
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130819

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2023 à 15h04min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2023 à 15h05min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2023 à 15h05min25s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2023 à 15h11min38s	Recu par le MIAT le 2023-02-15